

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 28/09/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 24/09/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVALL, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS, Guénolé LAVAL.

Absente : Marie-Christine MARCUS (procuration à Yannick LE BARS).

Secrétaire de séance : Marie José LIBOUBAN.

2- Fonds de soutien aux communes sinistrées par les incendies

M. le Maire présente à l'assemblée l'appel de l'AMF pour soutenir les communes touchées par les incendies.

Les élus souhaitent relever les manquements de l'Etat et des assurances et regrettent que les communes soient sollicitées pour palier à leurs défaillances.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par conséquent par 10 voix pour (dont 1 pouvoir) et une abstention de ne pas répondre favorablement à cette sollicitation.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.